



LANCEMENT DU CONGRES NATIONAL

Paris, le 12 décembre 2019
Secteur Vie Syndicale

Bulletin Spécial N° 1



Sommaire

- Édito – 29^{ème} Congrès National du SNETAP-FSU
 - Rétroplanning
 - Propositions de modifications statutaires

Le 29^{ème} Congrès ordinaire du SNETAP-FSU se tiendra du 1^{er} au 4 avril 2020 à Dax (Landes)



Aux syndiqué·e·s du SNETAP-FSU,

Vous tenez entre vos mains le 1^{er} « bulletin spécial Congrès National »... En effet, notre 29^{ème} rendez-vous national est pris la semaine du 1^{er} au 4 avril prochain.

Ce sont nos camarades de l'établissement de Dax-Oeyreluy qui nous accueilleront en région Nouvelle-Aquitaine.

Une année de congrès national constitue assurément pour un syndicat un temps fort de notre vie démocratique, avec d'abord la consultation des adhérent·e·s appelé·e·s à déposer d'éventuelles propositions statutaires (date butoir arrêtée au 7 janvier 2020), puis avec les débats à venir en février dans les sections locales (avec mandatement de vos délégué·e·s aux congrès), puis dans le cadre des congrès régionaux préparatoires courant mars (avec l'élaboration d'un certain nombre de propositions) et enfin à travers la participation d'un certain nombre d'adhérent·e·s mandaté·e·s au Congrès national lui-même.

Rappelons que le Congrès est le lieu où, à la fois nous faisons le bilan de notre activité et le constat des résultats des luttes que nous avons conduites, mais aussi et surtout où l'on construit les mandats qui détermineront les lignes d'actions de notre organisation pour les 3 années à venir. C'est aussi un moment convivial pendant lequel les adhérent·e·s se rencontrent et échangent.

Sa réussite repose sur une bonne préparation impliquant l'engagement, le militantisme de chacun·e et en particulier des sections, locales et régionales. Comptant sur l'implication de chacune et chacun... A vos agendas !

**Le Secrétariat Général
SNETAP-FSU**

RETROPLANNING du Congrès

- x **de mi-décembre au mardi 7 janvier** – propositions d'évolutions statutaires
- x **8 et 9 janvier** – examen des propositions d'évolutions statutaires par le BN
- x **15 et 16 janvier** – validation des problématiques de congrès et appréciation des propositions d'évolutions statutaires par le CSN
- x **courant février** – mandatement des délégué.e.s dans les sections locales
- x **février-mi-mars** – vote sur les rapports d'activités et ouverture d'un espace « tribune libre » sur le site du SNETAP-FSU
- x **courant mars** – débats et contributions des congrès régionaux
- x **du 1^{er} au 4 avril** – 29^{ème} Congrès National de Dax

Propositions d'évolutions statutaires

Conformément aux statuts de notre organisation (cf. article 39 ci-dessous), chaque adhérent.e est susceptible d'adresser d'éventuelles propositions d'évolutions statutaires au Secrétariat Général du SNETAP-FSU, via notre boîte institutionnelle snetap@snetap-fsu.fr – **jusqu'au mardi 7 janvier 2020** (dernier délai).

EXTRAIT DES STATUTS DU SNETAP-FSU

Article 39 - Modifications des statuts

Toute proposition de modification ou de révision des statuts devra être adressée au moins trois mois avant la réunion du congrès national au secrétariat général.

Celui-ci le soumettra au conseil syndical national pour examen, appréciation et publication.

Pour qu'une modification des statuts soit effective, il faut :

- ➔ que le congrès national vote cette modification,
- ➔ que, soumise au vote de l'ensemble des adhérent.e.s, elle recueille 2/3 des suffrages exprimés.

https://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2019-12-01_statuts_snetap_2019_ce_alfort_v2.pdf